

LES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Le Lycée « La Colinière » accueille quatre sections sportives scolaires, agréées par l'Education Nationale : SSS athlétisme, SSS judo, SSS rugby mixte, SSS football féminin. Selon leur niveau, les élèves peuvent intégrer les Pôles Espoirs d'Athlétisme et du Judo. La responsabilité du suivi pédagogique de ces sections incombe aux professeurs d'EPS du Lycée. L'encadrement technique est assuré par des entraîneurs Diplômé d'Etat désignés par les instances sportives fédérales.

Objectifs :

- Permettre à des élèves de mener une pratique sportive de bon niveau ou de haut niveau et des études secondaires exigeantes dans la perspective du Post-BAC.
- Insérer la réussite sportive dans la vie lycéenne de ces élèves pour favoriser leur épanouissement.
- Valoriser et développer les valeurs humaines, éducatives et formatrices du sport.

Organisation :

Les élèves inscrits en section sportive scolaire suivent une scolarité normale mais ne peuvent en aucun cas suivre les cours d'une option facultative en sus.

Les emplois du temps sont aménagés pour que les élèves puissent suivre trois à quatre entraînements sportifs dans la semaine.

Ils sont obligatoirement adhérents à l'Association Sportive du Lycée, licenciés à l'UNSS, et représentent le Lycée lors de compétitions sportives scolaires.

Entraîneurs sportifs, conseillers principaux d'éducation, professeurs d'EPS et professeurs principaux sont en relation constante pour le suivi des élèves. Une fatigue physique ou une baisse de résultats scolaires peut entraîner une diminution ou un aménagement du temps d'entraînement sportif en concertation avec les cadres sportifs.

Un règlement spécifique s'impose aux élèves inscrits dans les sections sportives scolaires. L'inscription vaut acceptation de ce règlement avec signature des parents et de l'élève.

Admission :

- Les démarches à faire pour la demande d'admission sont présentées sur le site web e-lyco du lycée.
- L'examen de la candidature de la section sportive est effectué par le Proviseur du lycée après avis d'une commission d'étude des dossiers de candidatures. Ces dossiers comprennent des renseignements scolaires et sportifs. Le candidat doit avoir participé aux tests d'évaluation physique et technique organisés par les instances sportives.
- La candidature est maintenue si la décision d'orientation de l'établissement d'origine est favorable au passage en seconde ou en première technologique et si le certificat médical est fourni.
- **La décision finale d'admission est prononcée par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.**

Renseignements sur le contenu sportif et technique :

Les ligues régionales d'athlétisme, de judo et de rugby, la ligue de Loire-Atlantique de football.

Renseignements sur l'organisation des sections sportives au Lycée :

Les professeurs d'E.P.S. du Lycée,

Le Proviseur Adjoint,

ce.0440086e@ac-nantes.fr

PROCEDURE SECTIONS SPORTIVES

IMPORTANT- Les dossiers d'inscription aux tests sont à envoyer avec le dossier complet de demande d'admission en section sportive.

Section sportive scolaire	Date et lieu du test	Retour du dossier
ATHLETISME Mixte : SSS/ Pôle Espoirs	<u>Le jeudi 25 Avril 2019 à 13H30</u> à la piste d'Athlétisme du Lycée La Colinière- NANTES	<u>Dossier à envoyer avant le 02/04 au :</u> Lycée la Colinière 129 rue du landreau 44319 Nantes
FOOTBALL Féminin : SSS	<u>Le mercredi 24 Avril 2019 à 14h</u> au terrain de Football du stade j. Jacques AUDUBON - 44300 Nantes	<u>Dossier à envoyer avant le 02/04 au :</u> Lycée la Colinière 129 rue du landreau 44319 Nantes
JUDO Mixte : SSS/ Pôle Espoirs	<u>Le mercredi 24 Avril 2019 à 9H</u> au Dojo du Croissant rue du Croissant 44300 Nantes	<u>Dossier à renvoyer avant le 02/04 à :</u> Ligue de JUDO Rue Jules Ladoumegue 49000 ANGERS
RUGBY Masculin : SSS/ CREF	<u>Le mercredi 17 Avril 2019 à 13h30</u> Au Stade de la Noë Lambert Rue de la Haute Mitrie 44300 Nantes	<u>Dossier à envoyer avant le 02/04 au :</u> Lycée la Colinière 129 rue du Landreau 44319 Nantes

Mise à jour le 10/01/2019

Proviseur adjoint- Lycée La Colinière Nantes



DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION EN SECTION SPORTIVE

(A transmettre **complet** au secrétariat des élèves du lycée et **après les avis du conseil de classe du 2d trimestre et avant le 02/04/2019**)

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE DEMANDEE : **ATHLETISME**

CANDIDAT

NOM et prénom : _____

Date de naissance, sexe : _____

Scolarité de l'année en cours (classe et établissement) : _____

Scolarité envisagée a l'entrée en section sportive : _____

Régime souhaite :

- Externe
- Demi-pensionnaire
- Interne (Il est exigé d'avoir un correspondant majeur, domicilié à Nantes)

RESPONSABLES LEGAUX

Responsable légal 1 :

Nom, prénom : _____

Adresse postale : _____

CP ville : _____

Adresse électronique : _____

Numéros de téléphone : _____

Responsable légal 2 :

Nom, prénom : _____

Adresse postale : _____

CP ville : _____

Adresse électronique : _____

Numéros de téléphone : _____

Je soussigné, demande l'admission de mon fils, ma fille, en Section Sportive Scolaire au Lycée La Colinière.

A Le

Signature Responsable 1

Signature Responsable 2

Avis du chef d'établissement actuel **sur la poursuite d'études en Section Sportive Scolaire** :

Avis du chef d'établissement **sur l'orientation post-3^{ème} en l'état actuel des résultats et avis du conseil de classe du second trimestre** :

Avis du Professeur d'Education Physique et Sports **sur la poursuite d'études en Lycée au sein d'une section sportive scolaire.**

A

Le

Signature du Chef d'établissement

Cachet de l'établissement

Pièces à remettre, constituant le dossier :

- 1- Le présent document renseigné et signé
- 2- Examen médical annuel de moins de 3 mois sous pli confidentiel à l'attention du médecin scolaire
- 3- Photocopie de la pièce N°3 du certificat médical (non-contre-indication)
- 4- Règlement Intérieur des sections sportives scolaires du lycée signé
- 5- Inscription aux tests
- 6- Copies des bulletins scolaires de l'année de 4^{ème}
- 7- Copies des bulletins scolaires des deux premiers trimestres de l'année en cours
- 8- Lettre de motivation rédigée par le candidat
- 9- 1 timbre prioritaire 20g

Certificat médical de non-contre-indication

Je, soussigné, docteur

certifie avoir examiné ce jour

NOM

Prénom

et qu'il (qu'elle) ne présente cliniquement aucune contre-indication à la pratique compétitive, dans le cadre de la section sportive scolaire

Date

Signature du médecin

**SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES DU LYCEE LA COLINIÈRE
REGLEMENT INTERIEUR SPECIFIQUE**

- L'inscription en Section Sportive Scolaire est l'aboutissement d'une démarche volontaire et motivée de l'élève et de sa famille. Elle est valable pour une année scolaire et est reconductible tout au long de la scolarité de l'élève au lycée sauf désaccord :
 - de la ligue, du Comité ou du District en cas de difficultés sportives,
 - du lycée en cas de difficultés scolaires.
- Le fonctionnement de la Section Sportive Scolaire est régi par les textes en vigueur et par une convention spécifique. Les responsables légaux des élèves inscrits peuvent prendre connaissance de ces textes.
- Les élèves inscrits en Section Sportive Scolaire ne peuvent suivre aucune option facultative en sus.
- L'élève inscrit en Section Sportive Scolaire suit l'intégralité des entraînements fédéraux. En cas d'incapacité physique ponctuelle, de fatigue ou de difficultés scolaires, sur décision de l'entraîneur sportif et du professeur référent, l'élève se rend en étude en lieu et place de l'entraînement.
- Tout élève inscrit en Section Sportive Scolaire doit adhérer à l'Association Sportive du lycée et se licencier à l'UNSS.
- En cas de démission de la Section Sportive Scolaire en cours d'année scolaire, l'élève est présent en étude au lycée sur les temps d'entraînement, jusqu'à la fin du trimestre en cours. S'il n'est pas élève du secteur, sa ré-inscription au lycée la Colinière pour l'année suivante ne sera pas garantie.
- L'élève inscrit en Section Sportive Scolaire se conforme au suivi médical réglementaire.
- L'élève est autonome, sur ses trajets entre le Lycée et le lieu d'entraînement (aller et retour pour les internes). Un comportement correct et responsable est attendu à l'occasion de ces déplacements.
- En cas de manquement aux règles de comportement correct attendu de l'élève, dans le cadre des activités sportives, les éventuelles décisions disciplinaires sont prises en concertation entre le lycée La Colinière et la ligue sportive.
- L'inscription en Section Sportive Scolaire au lycée La Colinière vaut acceptation de ce règlement intérieur spécifique.

Partie à découper et à retourner au lycée

Je soussigné,

responsable de l'élève
scolarisé au lycée de La Colinière en Section Sportive Scolaire,

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur spécifique des Sections Sportives Scolaires du lycée.

A, le

Signature des responsables légaux

Signature de l'élève

Section sportive scolaire : **ATHLETISME**

Convocation : **le jeudi 25 avril 2019 à 13h30** à la piste d'Athlétisme du Lycée la Colinière - NANTES

La demande d'inscription en section sportive Athlétisme est à joindre obligatoirement à cette inscription aux tests.

Dossier complet à renvoyer au secrétariat du Lycée de la Colinière - Nantes avant le **MARDI 2 AVRIL 2019**

(Il ne vous sera pas envoyé de convocation sauf rectificatif. Veuillez consulter le site du lycée ou celui de la ligue)

Le renvoi de la fiche d'inscription aux tests sportifs spécifiques vaut convocation aux tests.

✂ -----

Section sportive scolaire : **ATHLETISME - le jeudi 25 avril 2019 à 13h30** à la piste d'athlétisme du lycée La Colinière - NANTES.

NOM _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Adresse postale : _____

Adresse électronique : _____

Taille : _____ Poids : _____

Autres sports pratiqués éventuellement : _____

Club sportif d'appartenance : _____

Meilleur niveau sportif et /ou de compétition atteint :

↓ Fédéral : _____

↓ Scolaire : _____

Participera aux tests d'évaluation des capacités physique et techniques organisés en vue de l'admission au lycée la Colinière en Section Sportive Scolaire

Le renvoi de la fiche d'inscription aux tests sportifs spécifiques vaut convocation aux tests.

A : _____ , le : _____

Signature des responsables légaux

Numéros de téléphone auxquels joindre les responsables en cas de nécessité :

Synthèse des évaluations physiques et techniques : (cadre réservé aux évaluateurs) :

Nom de l'évaluateur et signature: